



8
majeurs, qui avec les époux ont signé, ainsi *W H H*
quelques de l'épouse, sur la dernière pourvue
de ce faire interpellée par nous, le tout après lecture faite.

Couronné
Marie Courrou épouse

Ysaïe époux *P. D. Thorm*

mairie

Baron

Baron

L'an mil huit cent quarante sept et le Vingt Juillet,
à dix heures du matin.

N^o 7.

Hauchecorne
G^{re} Alfred

Et elle
Robert Pauline

Marg^{te} Tranquet

A ici présente et
Consentante

W H H

Devant nous Etienne Baron Maire et officier
de l'Etat civil de la Commune de Castelneau, est comparu:

— M. Guillaume Alfred Hauchecorne, Négociant,

âgé de Vingt trois ans accomplis, né et habitant de la
Ville de Bordeaux, y demeurant avec sa mère, rue Fondaudouze,

N^o 150, fils légitime de feu Pierre Hauchecorne, Négociant,
et de Dame Marie Rougé, procédant comme majeur

et du Consentement de la Dame sa mère. D'une Part,

— Et Dlle Pauline Marguerite Robert (Tranquet),

âgée de dix neuf ans, née sur la Commune de Castelneau y
demeurant avec ses père et mère, fille légitime de Sieur

Pierre Robert (Tranquet) propriétaire et Négociant, et

de Dame Marie Antoinette Hugon, procédant comme

mineure et sous l'autorité et du consentement de Sieur et Dame

ses père et mère, ici présents et Consentants. D'autre Part.

Lesquelles parties nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage projeté entre eux, et dont les publications ont été faites dans cette Commune et au devant de la principale porte de la Maison Commune, les quatre et onze Juillet courant, Jours de Dimanche, à dix heures du matin, et dans la Ville de Bordeaux, les mêmes jours, quatre et onze juillet courant, à l'heure de midi.

Aucune opposition à ce futur mariage ne nous ayant été signifiée, ni à M. le Maire de Bordeaux, ainsi qu'il est justifié par son Certificat de Publication Datedu Quatre du présent mois.

Faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture du Chapitre VI, du Titre du Code Civil intitulé du mariage, ainsi que de leurs actes de Naissance, celui du décès de feu J. P. Hauchecorne, toutes ces pièces nous ont été remises par les parties, lesquelles demeurent ainsi que le Certificat de M. le Maire de Bordeaux, annexés au présent acte.

Avons demandé au futur Epoux et à la future Epouse, s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux nous ayant répondu séparément et affirmativement. Déclarons en nom de la Loi, Que M. Guillaume Alfred Hauchecorne et M^{lle} Pauline, Marguerite Robert (Franquet), étaient unis en mariage.

De tout quoi, avons dressé le présent acte.





Fait Publiquement à la Mairie les jour, ~~1846~~ 9
mois et an Suscits, en présence des Sieurs Raymond
Delhomme, maréchal ferrant, Pierre Gaudinot propriétaire,
tous les deux oncles de l'Épouse, Guillaume Raymond Dentet
tous les trois habitants de Castelnau, J. B. Hauchecorne, Jauriot,
habitant de Bordeaux, frère de l'Épouse, témoins majeurs,
qui avec les époux, leurs père et mère parents et amis qui
ont signé avec nous, le tout après lecture faite.

J. B. Hauchecorne fils ainé
époux

Marguerite François
épouse

J. B. Hauchecorne Marie hugon

Pierre Robert J. B. Hauchecorne

Delhomme A. Careaux

Dentet E. Bucher J. Robert

Gaudinot
Pelix
Marie hugon
ou J. Jauriot
G. Bucher
C. Careaux

C. Hauchecorne
Magne
Raymond P. Bucher
Dentet
la mère
Basson